



**Accord sur la conservation des  
albatros et des pétrels**

**Rapport de la quatrième réunion  
du Comité consultatif**

*LE CAP, AFRIQUE DU SUD*

*22 – 25 AOÛT 2008*

## SOMMAIRE DU RAPPORT FINAL

1.	OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES .....	4
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
3.	RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	5
4.	RAPPORT DU SECRÉTARIAT INTÉRIMAIRE .....	5
	4.1 Activités entreprises en 2007-2008 .....	5
	4.2 Rapport financier et budget de l'Accord 2008 - 2009 .....	7
	4.3 Programme de travail du Secrétariat 2007-2009 .....	7
	4.4 Indicateurs de performance .....	7
	4.5 Recrutement du Secrétaire exécutif.....	8
5.	RAPPORT DU DÉPOSITAIRE.....	8
	5.1 Liste des statuts du Dépositaire .....	8
	5.2 Rapport sur la mise en œuvre de l'accord de siège .....	8
6.	RAPPORTS D'OBSERVATEURS DE L'ACAP SUR DES RÉUNIONS INTERNATIONALES NON LIÉES AUX PÊCHES .....	8
7.	RAPPORT DES PARTIES À L'ACAP SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD .....	9
	7.1 Rapports des Parties, Signataires et organisations.....	9
8.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF À LA RÉUNION DES PARTIES.....	10
9.	PRIORITÉS POUR L'ACAP .....	10
10.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SITUATION ET LES TENDANCES .....	11
11.	TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS .....	14
	11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie.....	14
	11.2 Futur programme des futurs .....	14
12.	SITES DE REPRODUCTION .....	14
	12.1 Rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction.....	15
	12.2 Futur programme de travail .....	16
	12.3 Application des critères pour l'identification des sites de reproduction d'importance internationale.....	16
13.	GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER .....	17
14.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	22
15.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF.....	23

15.1	Examen du programme de travail 2007-2009 .....	23
15.2	Financement du programme de travail 2009-2012.....	23
15.3	Évaluation des demandes de projet et des recommandations de financement .	23
15.4	Élaboration de lignes directrices en matière de conservation.....	23
16.	ÉLABORATION D'INDICATEURS POUR MESURER LE SUCCÈS DE L'ACAP .....	24
17.	INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES.....	24
18.	TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES .....	26
18.1	Date et lieu.....	26
18.2	Projet d'ordre du jour .....	26
18.3	Désignation des résolutions à aborder lors de RdP3 .....	26
19.	FUTURES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF.....	26
19.1	Dates et lieux .....	26
19.2	Ordre du jour .....	27
20.	ÉLECTION ET NOMINATION DU BUREAU .....	27
21.	PÊCHES ILLICITES, NON DÉCLARÉES ET NON RÉGLEMENTÉES ET LEUR IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE MER.....	27
22.	PLAN D'ACTION POUR L'ALBATROS DES GALAPAGOS.....	28
22.1	Rapport de l'atelier .....	28
22.2	Plan d'action.....	28
23.	INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX .....	28
24.	DIVERS.....	30
25.	OBSERVATIONS FINALES .....	30
26.	ADOPTION DU RAPPORT .....	30

## 1. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1.2 Dix Parties étaient représentées : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Chili, l'Équateur, l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, et le Royaume-Uni . La Norvège nous a priés d'excuser son absence.
- 1.3 En outre, un État signataire : le Brésil, et quatre États de l'aire de répartition : le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Namibie et l'Uruguay, étaient représentés.
- 1.4 Le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), BirdLife International, la Humane Society International (HSI) et Projeto Albatroz (Brésil) ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
- 1.5 La liste des participants figure à l'Annexe 1. La liste des documents de réunion et des documents d'information figure à l'Annexe 2.
- 1.6 Le Dr Johan Augustyn, chef de la Direction principale – Recherche dans l'Antarctique et gestion insulaire, maritime et côtière [Chief Directorate: Research Antarctica and Islands, Marine and Coastal Management], du ministère des Affaires environnementales et du Tourisme, a ouvert la réunion au nom du gouvernement de l'Afrique du Sud. Dans son allocution, il a signalé que l'Afrique du Sud abrite de grandes et importantes populations d'albatros et de pétrels qui se reproduisent sur son territoire et que ses eaux sont une aire d'alimentation importante pour beaucoup d'espèces.
- 1.7 Il a également signalé que beaucoup des grandes espèces d'albatros figurent parmi les espèces « menacées d'extinction » selon les critères de l'UICN et que leur conservation exige une coopération internationale. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud a accueilli la réunion de 2000, à laquelle le texte de l'Accord a été finalisé et que l'Afrique du Sud a été prompte à le ratifier, ce qui a permis de le mettre en vigueur en 2004.
- 1.8 Il a été pris acte du travail acharné et de la générosité des États et organisations qui ont joué un rôle dans le succès de l'Accord. Les États n'ayant pas encore accédé à l'Accord ont été encouragés à le faire et tous les États faisant partie d'organisations régionales de gestion des pêches ont été invités à encourager dans ces forums l'adoption de mesures de conservation appropriées pour la conservation des oiseaux de mer. La récente signature d'un protocole avec la Commission des pêches du Pacifique Ouest et Central (WCPFC) a été accueillie favorablement
- 1.9 Il a été pris acte des pressions sur les oiseaux de mer dues à l'évolution rapide de l'environnement, ainsi que de la ferme volonté de l'Afrique du Sud d'appliquer l'approche écosystémique à la gestion de ses pêches afin d'arrêter la diminution de ses populations. La publication dans son journal officiel, en 2007, de sa politique en ce qui concerne les phoques, les oiseaux de mer et les oiseaux de rivage, témoigne de l'engagement de l'Afrique du Sud à ces principes.
- 1.10 Le Dr Augustyn a annoncé avec satisfaction l'adoption par l'Afrique du Sud d'un plan d'action national pour réduire la capture incidente d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre et a souhaité aux délégués une réunion réussie.
- 1.11 Le Président a remercié le Dr Augustyn de ses propos généreux. Il a fait observer que l'adoption par l'Afrique du Sud du plan d'action national pour réduire la capture

incidente d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre illustre parfaitement sa volonté d'améliorer le statut de conservation des albatros et des pétrels, et a exprimé sa conviction que les résultats de la réunion mèneraient à une amélioration du statut de conservation des albatros et des pétrels.

- 1.12 Le Président a remercié le gouvernement de l'Afrique du Sud, au nom du Comité consultatif, de sa généreuse hospitalité et du soutien apporté aux travaux de l'Accord.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1 L'ordre du jour provisoire a été adopté par la réunion (Annexe 3).

## **3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- 3.1 La réunion a examiné une proposition d'amendement de la règle 5 pour préciser que cette règle s'applique à toutes les nominations faites par le Comité consultatif. Le Comité a consenti à cet amendement.
- 3.2 L'Argentine a proposé que le titre de cette règle soit modifié afin d'indiquer cette modification en ajoutant les mots « et autres agents » après Président. Le Comité a consenti à cet amendement.
- 3.3 Le règlement intérieur révisé du Comité consultatif figure à l'Annexe 11.

## **4. RAPPORT DU SECRÉTARIAT INTÉIMAIRE**

### **4.1 Activités entreprises en 2007-2008**

- 4.1.1 Le Secrétaire exécutif a présenté un rapport sur les activités du Secrétariat intérimaire depuis la dernière réunion du Comité consultatif. Le Secrétariat continue d'exercer ses fonctions par intérim, en attendant la mise en vigueur de l'accord de siège par le gouvernement australien.
- 4.1.2 Le rapport a mis en évidence l'augmentation importante de la charge de travail et des produits du Secrétariat. Le Secrétariat a travaillé en collaboration étroite avec le Président et Vice-président du Comité consultatif et les présidents des groupes de travail aux activités liées à la mise en œuvre du plan d'action et a contribué à diverses réalisations notables, notamment l'adoption de mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans plusieurs organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) [RFMOs], l'élaboration d'évaluations d'espèce et la base de données de l'ACAP, la participation à l'élaboration de documents d'appui pour les espèces candidates, et l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités faisant intervenir aussi bien des Parties que des organisations intergouvernementales.
- 4.1.3 Depuis la dernière réunion du Comité consultatif, le Secrétariat a signé un Protocole d'accord avec le gouvernement de la Tasmanie pour la fourniture de locaux à usage de bureaux et d'autres formes de soutien ; il a également conclu un accord officiel avec la Commission des pêches du Pacifique Ouest et Central (CPPOC) destiné à faciliter la coopération entre ces deux organisations. Cet accord confère à l'ACAP le

statut d'observateur à toutes les réunions de la CPPOC, et facilitera l'accès aux données relatives à la capture accessoire d'oiseaux de mer.

- 4.1.4 Plusieurs Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ont signalé qu'elles souhaitaient conclure des « accords » [en anglais, « arrangements »] analogues à celui qui a été conclu entre la CPPOC et le Secrétariat de l'Accord. Le Secrétariat a sollicité l'aval du Comité consultatif pour être autorisé par la RdP [MoP] à conclure des accords analogues avec d'autres ORGP. Le Comité a donné son aval à cette approche.
- 4.1.5 Le Secrétaire exécutif a signalé que le Secrétariat avait besoin de temps à autre des conseils d'un expert en droit. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays désireux d'adhérer à l'Accord ont demandé des clarifications du texte de l'Accord, que le Secrétariat n'a pas été en mesure de fournir et a dû consulter des Parties pour obtenir les renseignements demandés. De plus, le Secrétariat a joué un rôle dans la préparation et la négociation d'accords officiels et de protocoles d'accord qui ont bénéficié de la prestation de conseils juridiques. Il est parfois nécessaire aussi d'obtenir des conseils juridiques sur la formulation de contrats portant sur la fourniture de biens ou de services. L'Australie a proposé de fournir des conseils juridiques sur des questions simples, moins complexes, dans des cas où l'intégrité et l'indépendance du Secrétariat ne risquent pas d'être compromises. Le Comité consultatif a accepté cette proposition avec gratitude.
- 4.1.6 Actuellement, les finances de l'Accord sont gérées selon le régime du calendrier civil, conformément aux prescriptions de la règle financière 2.1. Toutefois, l'État de Tasmanie, qui détient les fonds de l'Accord et lui fournit des services financiers, utilise la période qui va du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juin comme base de son exercice financier. Cette non-concordance crée un surcroît de travail pour le Secrétariat et rend la gestion des fonds de l'Accord plus difficile. Il est proposé que l'Accord utilise la même année calendaire que l'État de Tasmanie. Le principal effet de cette action serait le changement de la période de référence du rapport financier. On a fait observer qu'il ne serait pas nécessaire de changer l'échéance ou le montant des contributions des Parties à l'Accord. L'aval du Comité a été sollicité pour cette proposition, avant de présenter une demande à la RdP visant à amender le Règlement financier. Le Comité a reconnu les avantages de cette approche pour la gestion efficace des finances de l'Accord et donné son aval à cette proposition.
- 4.1.7 Il a été signalé qu'il existait des lacunes dans les niveaux et les types de services que le Secrétariat était en mesure de fournir et qu'il convenait d'envisager l'engagement de personnel supplémentaire, soit sous contrat soit à titre permanent, pour combler ces lacunes. L'augmentation des travaux entrepris par l'Accord est due aux demandes de conseils spécialisés adressées au Secrétariat et à la nécessité de préparer des documents et des rapports sur les nombreuses réunions auxquels participent des représentants de l'ACAP. Les produits accrus du Comité consultatif et de ses groupes de travail nécessitent eux aussi un niveau plus élevé de soutien de la part du Secrétariat. Il a été convenu de poursuivre l'examen de cette question lors de la préparation du programme de travail du Comité consultatif.
- 4.1.8 Le Comité a noté avec satisfaction le soutien apporté par de nombreuses Parties et des particuliers au travail du Secrétariat et a reconnu en particulier les contributions très précieuses faites par les agents détachés au Secrétariat : Mme Tatiana Neves pour son travail sur le renforcement des capacités, M. Ken Morgan pour sa contribution au travail lié à l'inscription d'espèces candidates, et M. John Cooper, documentaliste honoraire de l'ACAP, pour ses nombreux articles d'information sur le travail de l'Accord.

- 4.1.9 Le Comité a également exprimé sa gratitude aux gouvernements de l'Australie et de la Tasmanie, en particulier pour l'hébergement du siège du Secrétariat et pour le soutien qu'ils avaient apporté au Secrétariat, ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour son soutien financier du détachement de Mme Neves au Secrétariat.
- 4.1.10 Le Comité a remercié le Secrétariat de son rapport (AC4 Doc 6) et a pris acte du contenu de celui-ci.

#### **4.2 Rapport financier et budget de l'Accord 2008 - 2009**

- 4.2.1 Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport financier (CC4 Doc 9) se rapportant à la période budgétaire 2007-2009. Ce rapport avait été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse [cash basis] et comprenait un résumé de l'état du financement des engagements et des dépenses au titre du programme de travail du Comité consultatif.
- 4.2.2 Le Secrétaire exécutif a signalé qu'il y aurait probablement d'importants dépassements du coût estimé des déplacements et des billets d'avion lié à la participation des représentants aux réunions des ORGP. Comme aucune allocation n'avait été prévue dans l'affectation (#3) du Comité consultatif pour ces dépenses, il a été subvenu à celles-ci en les prélevant sur l'affectation du Secrétariat (#1). Il fallait également s'attendre à un dépassement important du coût estimé du coût des traductions en raison de l'augmentation du nombre de documents de réunion soumis pour cette réunion. Pour contenir ces dépassements de coûts, environ quarante-cinq documents destinés aux réunions des groupes de travail n'avaient pas été traduits.
- 4.2.3 Suite aux nouvelles adhésions et au report de fonds d'années antérieures, on a estimé que les 150 000 dollars australiens (AUD) qui restaient dans l'Affectation #4 pourraient être consacrés à l'actuel programme de travail du Comité consultatif. Pour l'exercice financier 2009, on a estimé qu'il resterait environ 160 000 \$ (AUD) qui pourraient être prélevés sur l'Affectation #4. Il a été convenu d'examiner l'allocation de ces fonds au titre de l'article 15 de l'ordre du jour.

#### **4.3 Programme de travail du Secrétariat 2007-2009**

- 4.3.1 Le Secrétaire exécutif a fait rapport sur le programme de travail du Secrétariat approuvé par RdP2 et modifié par la suite lors de CC3. Il a été noté que des modifications supplémentaires pourraient être nécessaires si cette réunion désignait des tâches additionnelles pour le Secrétariat.
- 4.3.2 Le programme de travail du Secrétariat pour 2007-2009 a été modifié par la suite et figure ci-joint à l'Annexe 12.

#### **4.4 Indicateurs de performance**

- 4.4.1 Le Président a noté que RdP2 avait adopté des attributions [terms of reference] en vue d'un examen des performances du Secrétariat au moyen d'indicateurs adoptés lors de RdP2. Il a également été noté que CC3 avait décidé qu'il ne serait pas possible d'entreprendre cet examen avant l'établissement du Secrétariat.
- 4.4.2 Comme le Secrétariat n'était toujours pas établi, il a été convenu de reporter l'examen de cette question jusqu'à CC5.

## **4.5 Recrutement du Secrétaire exécutif**

- 4.5.1 Le Président a pris acte que RdP2 avait convenu d'un processus de recrutement du Secrétaire exécutif (Annexe A au Règlement intérieur) et qu'un processus pour déterminer la composition du jury de sélection avait été établi lors de CC3. Le Secrétariat a été avisé par la suite que l'Argentine fournirait un représentant du jury de sélection pour la région de l'Amérique et que la Nouvelle-Zélande fournirait un représentant pour la région de l'Afrique/Australasie. Le Président a prié la région de l'Europe de nommer un représentant dans un avenir proche de façon à ne pas retarder le processus de recrutement.
- 4.5.2 Le Comité a fait observer que l'activité de recrutement devrait commencer pendant la première quinzaine de novembre s'il était envisagé de convoquer les candidats pour un entretien lors de RdP3. La Nouvelle-Zélande a demandé qu'on observe une description du processus et qu'un calendrier indicatif soit diffusé aux membres du Comité consultatif. Le Président a convenu de faire circuler une proposition décrivant les étapes du processus de recrutement et comprenant un calendrier et une ventilation des implications budgétaires.

## **5. RAPPORT DU DÉPOSITAIRE**

### **5.1 Liste des statuts du Dépositaire**

- 5.1.1 En sa qualité de Dépositaire de l'Accord, l'Australie a présenté son rapport (CC4 Doc 7) et a signalé qu'il n'y avait pas eu de nouvelles adhésions à l'Accord depuis la dernière réunion.
- 5.1.2 Le Brésil et l'Uruguay ont annoncé que leurs documents relatifs à la ratification/adhésion à l'Accord étaient en cours d'acheminement. L'Australie a signalé que ces documents n'avaient pas encore été reçus par le Dépositaire.
- 5.1.3 L'Australie a fait savoir qu'elle avait retiré sa réserve à l'entrée en vigueur de l'amendement à l'Annexe 1 de l'ACAP le 14 février 2007. Le Comité s'est félicité de cette nouvelle et a pris acte du rapport du Dépositaire.

### **5.2 Rapport sur la mise en œuvre de l'accord de siège**

- 5.2.1 L'Australie a rendu compte des progrès réalisés en vue de la ratification de l'accord de siège (CC4 Doc 8). Elle a rappelé que le processus australien de conclusion de traités nécessitait l'assentiment parlementaire et réglementaire officiel avant que l'Australie soit en mesure de signer l'accord de siège. On s'attend à ce que ce processus aboutisse vers la fin de 2008. L'Australie tiendra les Parties au courant de l'état de cette question.

## **6. RAPPORTS D'OBSERVATEURS DE L'ACAP SUR DES RÉUNIONS INTERNATIONALES NON LIÉES AUX PÊCHES**

- 6.1.1 Le Dr Flavio Quintana a rendu compte des résultats de l'atelier du SCAR sur le pétrel géant (CC4 Doc 27). L'atelier a relevé de nombreuses lacunes dans les données sur certaines populations de pétrels géants de l'Antarctique et a fait valoir

que des protocoles normalisés étaient nécessaires pour assurer la collecte de données fiables sur ces populations. Le Groupe de travail sur la situation et les tendances s'est penché sur cette question qui est abordée dans son rapport sous le point 10 de l'ordre du jour.

- 6.1.2 Le Président a remercié le Dr Quintana de ses efforts pour faire avancer les travaux de l'Accord lors cette réunion et d'avoir présenté son rapport.

## **7. RAPPORT DES PARTIES À L'ACAP SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD**

### **7.1 Rapports des Parties, Signataires et organisations**

- 7.1.1 Le Président a pris acte que le Secrétariat avait fait la synthèse des rapports des Parties, des États de l'aire de répartition et des organisations en ce qui concerne les mesures prises au titre du plan d'action de l'Accord et que ces informations avaient été résumées dans les deux tableaux figurant dans CC4 Doc 16. Il a été proposé de compléter ce résumé par une courte déclaration de 200 mots de chaque Partie/État de l'aire de répartition/Organisation qui ferait ressortir une réalisation importante ou mettrait en évidence les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre de l'Accord. Cette proposition a été acceptée. Les Parties ont été priées de faire parvenir leur texte complémentaire au Secrétariat avant le 31 octobre 2008.
- 7.1.2 Les Parties n'ayant pas encore soumis leurs rapports et/ou leurs déclarations de 200 mots au Secrétariat ont été invitées à le faire.
- 7.1.3 Le Président a fait observer que le Comité était également tenu de rendre compte à la RdP de la situation des populations d'albatros et de pétrels inscrits à l'Accord. Il a été convenu que ces informations seraient résumées à partir des informations contenues dans les rapports sur les réunions du GT sur la situation et les tendances (GTST) [STWG] et du GT sur les sites de reproduction (GTSR) [BSWG], et seraient incorporées au rapport.
- 7.1.4 L'Argentine a fait observer que CC4 Doc 40 faisait mention de certaines parties de son territoire national, et a réaffirmé sa souveraineté sur les îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), les îles de Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur y Islas Sandwich del Sur)<sup>1</sup> et les zones maritimes environnantes. Une déclaration à ce sujet figure à l'Annexe 1.
- 7.1.5 Le Royaume-Uni a réagi à l'intervention de l'Argentine et a fait une déclaration qui est reprise à l'Annexe 2.
- 7.1.6 L'Australie a proposé de modifier la présentation actuelle des rapports des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord de façon à faciliter l'évaluation des mesures de mise en œuvre de l'Accord ainsi que l'efficacité de ces mesures. Il a également été fait observer que la présentation actuelle devrait être modifiée pour inclure les données sur la situation et les tendances et les données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer rassemblées par les groupes de travail. Il y a eu un débat sur le type et la fréquence des informations que les Parties devaient fournir afin de faciliter cette évaluation. Le Comité a convenu qu'un remaniement de la présentation et du

---

<sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones maritimes environnantes.

contenu des rapports des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord était nécessaire et a accepté les offres de l'Australie, du Chili et du Royaume-Uni de travailler pendant la période intersessions à la mise au point d'une présentation révisée des rapports qui fera l'objet de discussions complémentaires lors de RdP3.

## **8. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF À LA RÉUNION DES PARTIES**

- 8.1 Les Président et Vice-président du Comité consultatif ont présenté un projet de cadre pour le rapport du Comité consultatif à la Troisième Session de la Réunion des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord (CC4 Doc 25), pour examen lors de la réunion. Ce rapport à l'intention de RdP3 sera préparé par les Président et Vice-président du Comité consultatif après la conclusion de la Quatrième Réunion du Comité consultatif de l'ACAP (CC4), afin de prendre en compte les réactions aux mesures et décisions prises lors de CC4.
- 8.2 Ce document sera diffusé pendant la période intersessions aux membres du Comité consultatif pour examen et approbation avant RdP3.

## **9. PRIORITÉS POUR L'ACAP**

- 9.1 La Nouvelle-Zélande a fait un bref exposé sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un cadre pour guider l'ACAP et les Parties dans la détermination de mesures de gestion prioritaires pour répondre aux menaces qui pèsent sur les albatros et les pétrels. La Nouvelle-Zélande a signalé que deux documents de réunion avaient été préparés à ce sujet (CC4 Doc 48 et CC4 Doc 15) et que ces documents avaient fait l'objet de discussions aux récentes réunions du Groupe de travail sur la situation et les tendances et du Groupe de travail sur les sites de reproduction. Ces documents englobaient des concepts tels que la vulnérabilité d'une population particulière d'oiseaux de mer, la gravité de la menace qui pesait sur cette population et les avantages des mesures de gestion, y compris la probabilité de réussite de ces mesures.
- 9.2 La Nouvelle-Zélande a expliqué qu'après les discussions tenues lors de ces réunions des groupes de travail, un petit groupe composé des auteurs des deux documents et d'autres membres des groupes de travail s'étaient réunis à plusieurs reprises pour élaborer un cadre de hiérarchisation des priorités pour les menaces tant terrestres que maritimes qui réunirait les meilleurs éléments des deux documents. Ce cadre cherchait également à relever les lacunes dans les données qui gagneraient à être comblées.
- 9.3 En marge de CC4, le groupe était parvenu à élaborer un cadre de base pour la hiérarchisation des tâches de gestion. Il reste toutefois encore beaucoup à faire. Toutefois, pour faire avancer ces travaux, le groupe aurait besoin de l'aide d'un certain nombre de spécialistes pour peupler la base de données de données réelles et pour tester et mettre au point le cadre de hiérarchisation.
- 9.4 Le Comité consultatif a accepté de soutenir la continuation de ces travaux et de nombreuses Parties ont offert leur aide à cette fin. Le Comité consultatif a accepté avec gratitude l'offre de la Nouvelle-Zélande de continuer à jouer le rôle de chef de file et a pris acte qu'un document serait préparé pour être présenté lors de RdP3. La Nouvelle-Zélande a remercié les membres du petit groupe de travail de leur participation passée au processus et a invité d'autres membres du Comité consultatif à participer au groupe de travail à l'avenir.

## 10. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SITUATION ET LES TENDANCES

- 10.1 La présidente du Groupe de travail sur la situation et les tendances (GTST), le Dr Rosemary Gales, a présenté le rapport du groupe (CC4 Doc 11) et a remercié les autres membres du GTST et les observateurs qui avaient assisté à la réunion du groupe de travail de leur participation. Le rapport a rendu compte des travaux accomplis par le groupe pendant la période intersessions ainsi que des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du GTST tenue à Hermanus, en Afrique du Sud, le 17 août 2008. Les participants à cette réunion étaient des membres du GTST venus de l'Argentine, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni ainsi que des spécialistes de BirdLife International et du Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR). Des observateurs venus du Canada et des États-Unis d'Amérique et des membres du Secrétariat intérimaire ont également assisté à la réunion du GTST.
- 10.2 Le Comité a constaté que des progrès considérables avaient été accomplis par le GTST depuis CC3. Une coordinatrice du projet des évaluations d'espèce, le Dr Wieslawa Misiak, avait été engagée sous contrat par le Secrétariat de l'ACAP pour faciliter l'élaboration et la compilation des évaluations des espèces inscrites à l'ACAP. En outre, un groupe de coordination des évaluations d'espèce a été établi pour passer en revue les projets d'évaluation et approuver les arbitres scientifiques externes. Jusqu'à présent, neuf évaluations d'espèce ont été réalisées, trois évaluations sont en cours d'examen et les 14 projets d'évaluation restants suivent leurs cours. Grâce à l'aide précieuse de membres de l'Argentine, du Chili et de la France, quatre évaluations ont été traduites en espagnol et une en français.
- 10.3 Pendant la période intersessions, les données et les informations présentées dans les évaluations d'espèce ont été incorporées dans le cadre de la base de données en ligne de l'ACAP qui harmonise les données relatives à la situation et aux tendances, aux sites de reproduction et à la taxonomie. Cette incorporation a facilité les options de recherche et d'interrogation des données qui embrassent plusieurs espèces ou sites de reproduction et permet de procéder à une analyse de la situation de chaque espèce sur la base des informations les plus récentes dont dispose l'ACAP. Il y a eu des contacts suivis avec BirdLife International en vue de faciliter la fourniture de cartes améliorées de répartition et de suivi par satellite pour toutes les 26 espèces inscrites à l'ACAP dans les évaluations d'espèce.
- 10.4 Le Comité a fait observer que, depuis CC3, le concours de tous les représentants nationaux membres du GTST (l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Chili, l'Équateur, la France, la Nouvelle Zélande et le Royaume-Uni) avait été sollicité, assorti d'une demande de données démographiques annuelles mises à jour. Toutes les parties, à l'exception du Chili, de l'Équateur et de la Nouvelle-Zélande ont fourni des données qui ont été incorporées dans la base de données de l'ACAP. Lors de la réunion du GT, le Chili et la Nouvelle-Zélande se sont engagés à fournir toutes les données démographiques encore non fournies avant la fin de 2008. Le Comité a convenu qu'il fallait poursuivre le dialogue avec l'Équateur afin de mettre à jour les données démographiques concernant les espèces qui se reproduisaient à l'intérieur de son territoire.
- 10.5 Utilisant les modèles [templates] d'évaluation d'espèce et guidés par la coordinatrice des évaluations d'espèce, des observateurs canadiens et américains ont préparé trois documents d'information pendant la période intersessions. Ces documents fournissent des données très complètes sur la situation et les tendances

démographiques des trois albatros du Pacifique Nord, l'albatros à queue courte *Phoebastria albatrus* (vulnérable), l'albatros de Laysan *P. immutabilis* (vulnérable), et l'albatros à pieds noirs *P. nigripes* (menacé d'extinction), (CC4 Doc 44, 45 & 46). Ces données ont été présentés au Comité qui a félicité les observateurs canadiens et américains de leurs projets très complets et a fait observer que ces documents d'information faciliteraient grandement l'examen, par le Comité consultatif, de ces espèces d'albatros menacées d'extinction en vue de leur inscription à l'Annexe 1 de l'Accord.

- 10.6 Selon les observateurs américains, la traduction de ces documents d'information en japonais aiderait à faire connaître et à faire progresser les mesures de conservation prises en faveur de ces espèces. Le groupe de travail a convenu que cette proposition devrait être examinée par le Comité consultatif, l'ordre de priorité pour la traduction étant le document sur l'albatros à queue courte en premier, puis celui sur l'albatros à pieds noirs et enfin celui sur l'albatros de Laysan. Il a été convenu que le financement de la traduction devrait être assuré par des organismes autres que l'ACAP.
- 10.7 Des progrès importants ont été accomplis dans l'élaboration, la saisie de données et l'application de la base de données relationnelle conçue pour organiser et centraliser les données provenant des groupes de travail de l'ACAP. Cette tâche a exigé des échanges considérables avec les présidents de tous les quatre groupes de travail de l'ACAP. Une démonstration de la base de données interactive a été présentée au Comité. Il a été reconnu que la capacité de stocker et de gérer les données est importante pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action de l'ACAP. Le Comité a reconnu également que cette capacité facilite considérablement le rassemblement d'informations par l'ACAP et contribue à la sensibilisation et à l'information du public, tel que prescrit par le plan d'action. D'autre part, cette base de données est essentielle pour l'élaboration de stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels.
- 10.8 Le Comité a examiné la nature des données mises à la disposition du public et d'autres parties intéressées et a convenu que cette disponibilité doit concorder avec les conditions convenues relatives à l'utilisation et à l'accès aux données. Le Comité a examiné et accepté un projet de règles révisées qui fournit des indications plus complètes et transparentes aux contributeurs de données en ce qui concerne les niveaux d'utilisation et d'accès aux données (Annexe 13).
- 10.9 Le Comité a pris acte que la mise à jour de 2008 de la Liste rouge de l'UICN a entraîné trois modifications de statut d'espèces inscrites à l'ACAP (CC4 Doc 51) : l'albatros de Tristan est passé de la catégorie « En danger » à la catégorie « En danger critique d'extinction », l'albatros des Galapagos est passé de la catégorie « Vulnérable » à la catégorie « En danger critique d'extinction » et l'albatros de Buller a été ramené de la catégorie « Vulnérable » à la catégorie « Quasi menacé ». Des 19 espèces d'albatros actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord, quatre (21 %) sont qualifiées de « En danger critique d'extinction », cinq (26 %) de « En danger », six (32 %) de « Vulnérable » et quatre (21 %) de « Quasi menacées ». Pour ce qui est des sept espèces de pétrel, quatre (57 %) sont qualifiées actuellement de « Vulnérables » et trois (43 %) de « Quasi menacées ». (CC4 Doc 48, Annexe A). Le Comité a de nouveau souligné l'importance de la capture accessoire des pêches, des espèces envahissantes et des maladies en tant que menaces pesant sur la survie de ces espèces.
- 10.10 Afin d'éviter toute confusion éventuelle et d'assurer l'interprétation correcte des tendances, le Comité a convenu que les analyses par l'ACAP des tendances démographiques aient recours à une seule méthode (TRIM) et que les interprétations

des tendances au cours de séries chronologiques spécifiées soient modifiées comme convenu par le GTST.

- 10.11 Lors de CC3, le Comité a pris acte de la demande d'information adressée à l'ACAP par le Comité pour la protection de l'environnement (CPE) [CEP] du Traité sur l'Antarctique sur les mesures de conservation actuelles et la surveillance démographique des pétrels géants *Macronectes giganteus* sur les sites de reproduction de l'Antarctique. Le membre argentin du GTST a représenté l'ACAP à la réunion du SCAR et a dirigé l'examen et la révision des méthodes de surveillance qui seront fournies au CPE. Le Comité a convenu que l'ACAP devrait entrer en contact avec le SCAR pour obtenir des données démographiques sur les pétrels géants qui se reproduisent sur des sites de l'Antarctique en vue de les inclure dans la base de données de l'ACAP.
- 10.12 Le Comité a rappelé que l'Accord de l'ACAP avait pour objectif d' « atteindre et maintenir un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels ». En vue de faciliter le processus d'identification et de hiérarchisation, deux documents ont été examinés par le Comité à la suite d'un exposé du GTST (CC4 Doc 48 et CC4 Doc 15).
- 10.13 Un petit groupe de travail *ad hoc*, créé pour examiner les possibilités en matière de hiérarchisation, a convenu que cet examen devrait se fonder sur le statut de conservation des populations, ainsi que le niveau des menaces qui pèsent sur elles en mer et sur terre. Le Comité a soutenu la conclusion du GTST selon laquelle il était essentiel que l'évaluation de hiérarchisation repose sur des critères objectifs validés par l'opinion et le consensus des spécialistes. Cette question a fait l'objet de discussions complémentaires au titre du point 9 de l'ordre du jour.
- 10.14 Les attributions existantes du GTST portaient sur le programme de travail, les membres et le calendrier des progrès accomplis par le groupe de travail. Les progrès accomplis par le GTST dépassent maintenant les mesures détaillées dans les attributions actuelles et, en conséquence, le groupe de travail a préparé des attributions actualisées. Le Comité a accueilli favorablement l'initiative de collaboration des présidents du GTST et du GTSR visant à établir des attributions révisées qui permettent une approche plus cohérente entre les GT de l'ACAP, et a approuvé le document révisé.
- 10.15 Le Comité a constaté que le GTST avait connu, au cours des 12 derniers mois, une période de progrès sans précédent en matière de synthèse et d'analyse d'informations sur la situation et les tendances des espèces inscrites à l'ACAP. Ces travaux sont essentiels pour la désignation, la hiérarchisation, l'établissement et la mise en œuvre de stratégies de conservation pour les 26 espèces inscrites à l'ACAP, dont 19 (73 %) sont « menacées d'extinction ». Ces travaux vont dans le sens de beaucoup des responsabilités définies dans le plan d'action de l'Accord. Le Comité a également noté l'importance de la polarisation de l'attention sur le statut de conservation et les tendances des espèces inscrites à l'ACAP et sur la combinaison de ces données avec l'information sur les menaces présentes dans les sites de reproduction et en mer dans le processus de la hiérarchisation des priorités de conservation.
- 10.16 Le Comité a donné son aval au plan de travail du GTST (Section 2 du plan de travail du Comité consultatif, voir le point 15 de l'ordre du jour). Le Comité a reconnu que le Secrétariat avait besoin d'un soutien complémentaire pour lui permettre de mener les mesures à bonne fin. Le Comité a également donné son aval aux attributions révisées, ainsi qu'aux règles d'accès et d'utilisation des données pour le GTST.

10.17 Le Comité a remercié les membres du GTST, les observations et le président pour les progrès accomplis et pour ses conseils et sa contribution à l'élaboration du programme de travail du Comité consultatif.

## 11. TAXONOMIE DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

### 11.1 Rapport du Groupe de travail sur la taxonomie

11.1.1 Le Président du Groupe de travail sur la taxonomie (GTT) [TWG], le Dr Michael Double, a présenté le rapport du GTT [TWG] (CC3 Doc 12) Le GTT a appliqué ses lignes directrices concernant le processus décisionnaire à trois paires de taxons actuellement inscrits à l'Annexe 1 (CC3 Doc 12, Annexe 1) de l'Accord ACAP :

1. Albatros d'Amsterdam et hurleur  
*Diomedea amsterdamensis / exulans*
2. Puffins de Parkinson et du Westland  
*Procellaria parkinsoni / westlandica*
3. Albatros de Campbell et à sourcils noirs  
*Thalassarche impavida / melanophrys*

11.1.2 Le GTT a conclu que les données disponibles sur ces taxons ne justifient pas une modification des espèces actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord ACAP.

11.1.3 Le rapport du GTT a également évalué l'inscription de sous-espèces à l'Annexe 1 de l'Accord. Le GTT s'est penché sur cette question et a conclu qu'actuellement, la conservation et la compréhension des taxons inscrits à l'ACAP ne seraient pas notablement valorisées de façon appréciable par l'inscription de formes subsppécifiques.

11.1.4 Le GTT a également rendu compte de l'élaboration d'une base de données morphométriques et de plumage en vue de l'identification et de la classification des spécimens de capture accessoire. Cette base de données sera incorporée dans le portail des données de l'ACAP. Le rapport du GTT a signalé que le site Web du GTT était maintenant hébergé par le serveur du Secrétariat, et que la bibliographie connexe avait été mise à jour.

11.1.5 Le rapport du GTT a signalé le Cas 3449 sur lequel devait se prononcer la Commission internationale de nomenclature zoologique (<http://www.iczn.org/>). Il est proposé dans ce dossier d'adopter *Thalassarche melanophrys* comme l'orthographe correcte du nom scientifique de l'albatros à sourcils noirs (plutôt que *Thalassarche melanophrys*).

### 11.2 Futur programme des futurs

11.2.1 Le Comité a donné son aval au plan de travail du GTT (Section 1 du plan de travail du Comité consultatif, voir le point 15 de l'ordre du jour) et a pris acte qu'aucune demande de financement n'avait été faite.

## 12. SITES DE REPRODUCTION

## 12.1 Rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction

- 12.1.1 Le président du GTSR, le Dr Richard Phillips, a présenté le rapport (CC4 Doc 13), qui donnait un aperçu des travaux qui avaient été accomplis pendant la période intersessions et des discussions qui avaient eu lieu à la réunion du GTSR le 29 août, à Hermanus, en Afrique du Sud. Des progrès considérables avaient été accomplis pour tous les éléments du plan de travail du GTSR et les recommandations de CC3, qui avaient tous été menés à bien ou étaient en cours de réalisation.
- 12.1.2 Le Comité a souligné les efforts accomplis pendant la période intersessions pour réorganiser les données existantes (sauvegardées précédemment dans des fichiers Microsoft Access), ainsi que la collaboration avec les développeurs du nouveau portail internet de l'ACAP en vue de faciliter leur transfert vers la nouvelle base de données de l'ACAP. Le nouveau cadre de base de données intégrera les données soumises au Secrétariat sur les sites de reproduction, la situation et les tendances, la démographie et la taxonomie. Une des premières étapes à franchir (et elle est presque franchie) est la production d'une liste définitive des sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP pour les rapprocher, au niveau voulu, des données sur la situation démographique et les tendances.
- 12.1.3 Les données sur la gestion et les menaces provenant des sites de reproduction du Chili, de l'Équateur et de Tristan da Cunha (R.-U.) ont été ajoutées à la base de données pendant la période intersessions. Les données sur les sites de reproduction ne manquent plus maintenant que pour quelques sites de pétrels géants dans l'Antarctique, et le Comité a convenu que cette information devrait être obtenue du SCAR
- 12.1.4 Le Comité a convenu que le GTSR rassemble des données concernant la présence de mammifères étrangers sur les sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP, sur les éradications passées et proposées de ces espèces et sur la compilation d'une liste d'îles (et de leurs caractéristiques) dont on sait que des espèces inscrites à l'ACAP ont été extirpées pendant les temps historiques.
- 12.1.5 Le Comité a accepté la restructuration des catégories de menace et la révision des critères de menace qui avaient eu lieu pendant la dernière période intersessions. Les critères révisés stipulent que les menaces ne doivent être incluses que si elles sont étayées par des documents et sont de nature à causer une baisse démographique ou à avoir une incidence sur l'accroissement de la population au cours de la prochaine décennie. Le rapport du GTSR analyse les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction (combinaisons sites-espèces) mais signale que les sites des pétrels géants dans l'Antarctique n'ont pas été inclus parce que la liste des sites est incomplète, et que des parties de certaines îles sont inscrites comme sites distincts, ce qui tend à gonfler l'importance de ces populations particulières. Les menaces touchant le plus de sites de reproduction étaient la prédation par les chats domestiques *Felis catus* et les rats noirs *Rattus rattus*, et la destruction de l'habitat par les rennes *Rangifer tarandus*, qui ont eu des répercussions sur respectivement 26, 16 et huit sites de reproduction. Toutes les autres menaces ont touché quatre ou moins de quatre sites de reproduction. La plupart des menaces étaient de faible ampleur, et les menaces d'ampleur moyenne ou élevée sont énumérées dans le rapport. Dans la plupart des cas où les menaces sont la prédation par des espèces étrangères ou la destruction de l'habitat par des espèces étrangères, l'éradication est déjà à l'étude. Les deux espèces inscrites à l'ACAP les plus menacées sont le puffin gris *Procellaria cinerea* et le puffin à menton blanc *P. aequinoctialis*, surtout à cause de la destruction de l'habitat par les mammifères introduits.

12.1.6 Le Comité a donné son aval à une série révisée de règles d'accès aux données soumises à l'ACAP concernant les sites de reproduction et la situation et les tendances démographiques, qui avait été convenue par le GTSR et le GTST lors de leurs réunions à Hermanus (Annexe 13). S'agissant des sites de reproduction, une option est prévue pour permettre aux Parties soit de rendre toutes les données accessibles, soit de limiter l'accès public. Dans ce dernier cas, les données resteraient dans la base de données mais la visualisation, la révision et la mise à jour seraient limitées à une section du site Web de l'ACAP protégée par mot de passe. Le Comité a également donné son aval aux attributions révisées du GTSR (Annexe 14).

## **12.2 Futur programme de travail**

12.2.1 Le Comité a donné son aval au plan de travail du Groupe de travail sur les sites de reproduction (Section 3 du plan de travail du Comité consultatif, voir le point 15 de l'ordre du jour).

12.2.2 Le Comité a également donné son aval aux recommandations suivantes : que le Comité consultatif soutienne la gestion et la mise à jour suivies des bases de données sur les sites de reproduction et sur la situation et les tendances, ainsi que du portail Web de l'ACAP ; qu'il approuve les attributions révisées du GTSR, et les règles révisées concernant l'accès et l'utilisation des données sur la situation et les tendances et sur les sites de reproduction soumises à l'ACAP et gérées par lui ; et qu'il encourage de futures recherches sur les incidences éventuelles de vertébrés introduits sur des sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP, là où ces effets sont inconnus.

12.2.3 Le Comité a accepté les offres faites par (i) le Royaume-Uni, de diriger, avec l'aide d'autres membres du GTSR, la production de directives de conservation relatives aux mesures de biosécurité et de quarantaine sur les sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP, et par (ii) l'Argentine, l'Équateur et la France, d'entamer un examen des incidences, et de l'atténuation éventuelle de pathogènes et de parasites sur les espèces inscrites à l'ACAP.

## **12.3 Application des critères pour l'identification des sites de reproduction d'importance internationale**

12.3.1 Le Président a rappelé qu'aux termes de l'ACAP, les Parties sont tenues d'élaborer et d'appliquer des critères pour l'identification de sites de reproduction d'importance internationale. Dans un premier temps, pour explorer les choix et les méthodes, CC3 a invité BirdLife International à : a) fournir des informations sur les sites de reproduction pour les espèces inscrites à l'ACAP déjà identifiées par l'intermédiaire du programme de BirdLife pour les Zones ornithologiques importantes (ZOI) [IBAs]; et b) indiquer les effets que la variation des seuils numériques pourrait avoir sur le nombre de sites identifiés.

12.3.2 Le P<sup>r</sup> John Croxall (BirdLife) a présenté CC4 Doc 19 Rev 1, dans lequel ces questions sont abordées. Il a souligné que l'analyse actuelle est forcément préliminaire et indicative car, bien que le programme pour les ZOI de BirdLife ait recensé plus de 10 000 sites dans plus de 170 pays, l'inventaire des sites d'oiseaux de mer est incomplet (quoiqu'en cours d'élaboration active) et présente des lacunes, en particulier en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, l'Antarctique et certaines parties de l'Amérique du Nord et du Sud.

- 12.3.3 Essentiellement, les critères des ZOI applicables aux oiseaux de mer se rapportent au statut de conservation mondial de l'UICN (surtout les catégories « en danger critique d'extinction » et « en danger d'extinction ») et aux sites abritant  $\geq 1$  % de la population mondiale ou aux rassemblements de plus de 10 000 de couples reproducteurs. Pour les espèces inscrites à l'ACAP, l'application des critères de BirdLife pour les ZOI a abouti à 122 déclencheurs liés à des espèces particulières pour 57 sites (des listes complètes de ces sites par espèce et par site/juridiction sont présentées dans les annexes à CC4 Doc19 Rev1). Ces sites comprennent 16 des 26 espèces inscrites à l'ACAP (les 10 autres sont limitées à la Nouvelle-Zélande où BirdLife n'a pas encore délimité de ZOI).
- 12.3.4 En ce qui concerne les effets de la modification des critères de BirdLife : a) s'il n'est pas tenu compte du statut de conservation de l'UICN, 22 des 57 sites sont éliminés, car ils reposent entièrement sur ces critères (c'est-à-dire qu'ils n'atteignent pas le niveau requis pour les populations reproductrices) ; b) l'augmentation de la population mondiale (à 2 %, 5 %, 10 %) nécessaire pour qu'un site remplisse les conditions requises réduit encore davantage le nombre de sites (respectivement de 35 à 33, 26 et 17) et, au niveau de 10 %, élimine l'ensemble des sites de puffins gris.
- 12.3.5 Le Comité consultatif a remercié BirdLife de sa contribution et de son analyse minutieuse. Il a reconnu que les méthodes présentées contenaient des éléments susceptibles d'aider l'ACAP à déterminer ses sites de reproduction d'importance internationale. Le CC a fait observer que des sentiments analogues étaient exprimés dans le rapport du GTSR (Section 8) Il a été convenu que l'étape suivante consisterait à entreprendre une analyse similaire des données pertinentes sur les sites de reproduction et les populations reproductrices dans la base de données de l'ACAP, une fois que les champs voulus auront été complétés. Ce travail sera organisé et entrepris par les présidents du GTSR et du GTST, en collaboration avec BirdLife International.

### **13. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER**

- 13.1 Le président du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA), M. Barry Baker, a présenté le rapport de la Deuxième Réunion du GTCA au Comité (CC4 Doc 14 Rev 2). Ce rapport a porté sur la plupart des questions liées au point 13 de l'ordre du jour (Points 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6 et 13.7 de l'ordre du jour) et il n'a pas été tenu de discussions complémentaires lors de la réunion.
- 13.2 La réunion a commencé avec un échange d'information sur les travaux des membres du GTCA et d'autres intervenants liés à l'élaboration de nouvelles techniques d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Depuis la dernière réunion du groupe de travail, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration de cosses à appâts [bait pods], d'hameçons intelligents [smart hooks], de plombs de sûreté [safe leads], de lignes de banderoles améliorées et d'une capsule de pose sous-marine [underwater setting capsule] pour la méthode de la palangre pélagique, une mise à l'essai très complète de ces dispositifs étant prévue pour les 18 mois qui viennent. Selon de nouvelles informations sur le traitement des abats dans les pêches au chalut, la rétention des déchets de poisson est une stratégie de gestion plus efficace que le hachage et l'évacuation *ad hoc* des déchets de poisson.
- 13.3 Les recherches en cours sur les effets des poseurs de ligne [line setters] sur la vitesse d'immersion des hameçons a révélé que les hameçons appâtés attachés à une ligne principale déployée (au moyen du lance-ligne) descendaient moins vite que les hameçons appâtés attachés à une ligne principale déployée sans lance-ligne

qui entrainait dans l'eau à 30-40 m à l'arrière du bateau et en dehors de la zone de turbulence de l'hélice. Le déploiement des lignes principales dans la zone de turbulence de l'hélice a de fortes chances d'augmenter l'exposition des hameçons appâtés aux oiseaux de mer.

### **Atténuation de la capture accessoire dans la pêche au chalut**

- 13.4 L'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les zones de pêche au chalut a été un élément central de la deuxième réunion du groupe de travail. GTCA2 Doc 5 (CC4 Doc 55) a passé en revue les méthodes utilisées pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les zones de pêche au chalut. L'ensemble des travaux qui examinent et rassemblent des informations sur les méthodes pour atténuer la capture accessoire des oiseaux de mer dans les zones de pêche au chalut est considérablement moins avancé que pour la pêche à la palangre. C'est pourquoi il y a eu peu de nouveaux développements dans ce domaine au cours de ces dernières années.
- 13.5 Les interactions des oiseaux de mer avec les chalutiers se répartissent en deux catégories principales : celles qui concernent essentiellement les funes [trawl warps] (les gros câbles qui relient le filet au navire), et celles qui concernent essentiellement les chaluts [trawl nets]. Pour réduire les collisions d'oiseaux avec les funes, l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux s'est avérée le dispositif d'atténuation le plus efficace dans les zones de pêche au chalut dans lesquelles des études comparatives ont été réalisées. La rétention ou la gestion stratégique des déchets de poisson (abats et rejets) sont toutefois recommandées comme la mesure primaire la plus efficace pour réduire la capture accessoire et doivent être considérées comme la meilleure solution à long terme pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les zones de pêche au chalut.
- 13.6 Parallèlement à la gestion efficace des déchets de poisson, des mesures comme le nettoyage du filet avant la mise à l'eau et la réduction du temps pendant lequel le filet reste émergé doivent être considérées comme les meilleures pratiques et intégrées dans les activités de pêche normales. Bien que plusieurs méthodes aient été testées en vue de réduire le nombre de collisions avec les funes, des études complémentaires sont nécessaires pour élaborer des mesures efficaces destinées à réduire les interactions des oiseaux de mer avec le chalut.
- 13.7 Le groupe de travail a accepté de produire, pendant la période intersessions, un tableau analogue à celui qui a été produit lors de GTCA 1 pour les engins de pêche pélagique à la palangre (CC3 Doc 14 Rev 4, Annexe 4, Tableau 2), qui inclut une description des mesures, un résumé des connaissances actuelles (décrites dans GTCA Doc 5), des recommandations pour la mise en œuvre et une liste des besoins en matière de recherche.
- 13.8 Le GT a discuté en détail des besoins en matière de recherche et des priorités dans les zones de pêche au chalut. Quatre domaines de recherche ont été désignés comme hautement prioritaires pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les zones de pêche au chalut :
- la gestion de l'évacuation d'abats (par exemple, usine de farine de poisson, mise en lots, évacuation dans des zones situées à l'écart des funes) ;
  - les méthodes pour réduire les empêtements des oiseaux de mer lors de la remontée de la ligne ;
  - l'amélioration des performances des lignes de banderoles (par exemple, engins remorqués qui fonctionnent mieux dans le vent latéral, déplacement du point d'attache selon les variations du vent) ; et

- l'efficacité du ficelage des filets et du lestage des filets.
- 13.9 Le GTCA a demandé au Comité consultatif d'encourager les Parties et autres intervenants à donner un degré de priorité élevé à ces domaines de recherche et à tenir le GTCA au courant des éléments nouveaux dans ce domaine.
- 13.10 La Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC) a signalé que Southern Seabird Solutions et le Fonds mondial pour la nature (WWF)-Nouvelle-Zélande travaillent à un projet visant à élaborer un processus qui peut être suivi par des personnes ouvertes aux nouvelles idées sur l'atténuation. Ce projet comportera un examen collégial [peer review], ainsi que des conseils et une aide pour demander le financement de la recherche et du développement. Le Fonds mondial pour la nature-Nouvelle-Zélande et Southern Seabird Solutions voudraient s'assurer que les Parties à l'ACAP sont au courant de ce projet et invitent les parties intéressées à se mettre en rapport avec eux pendant la période intersessions pour obtenir des informations complémentaires.

#### **Atténuation de la capture accessoire dans la pêche palangrière démersale**

- 13.11 Le groupe de travail a présenté GTCA2 Doc 6, qui passait en revue les méthodes d'atténuation dans la pêche palangrière démersale. Les principales techniques d'atténuation portent sur les points suivants : a) éviter les heures/lieux de pointe de l'activité alimentaire des oiseaux de mer ; b) faire descendre les hameçons appâtés à une profondeur suffisante aussi rapidement que possible ; c) empêcher les oiseaux de mer de se prendre aux hameçons, et c) réduire la visibilité des hameçons et l'attractivité des navires.
- 13.12 Deux tableaux (CC4 Doc 14 Rev 2, Annexe 3 et Annexe 4) résument les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans la pêche palangrière démersale et recensent les lacunes de connaissances et les priorités en matière de recherche pour ce type d'engin. Le Comité consultatif a donné son aval à ces tableaux (Annexe 4 et Annexe 5) qui représentent les meilleurs avis scientifiques actuels du Groupe de travail de l'ACAP sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, et a encouragé les Parties à utiliser ces matériels pour orienter l'élaboration de la politique et de la pratique dans les zones de pêche qui relèvent d'elles.

#### **Atténuation de la capture accessoire dans la pêche palangrière pélagique**

- 13.13 Le groupe de travail a examiné et mis à jour les informations relatives à l'atténuation de la capture accessoire dans la pêche palangrière pélagique et aux lacunes de connaissances (Rapport de CC3 Annexe 5). Le tableau révisé figure à l'Annexe 6. Le Comité consultatif a donné son aval à ce tableau qui représente les meilleurs avis scientifiques actuels du Groupe de travail de l'ACAP sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, et a encouragé les Parties à utiliser ces informations pour orienter l'élaboration de la politique et de la pratique dans les zones de pêche qui relèvent d'elles.
- 13.14 Une liste des principales questions de la recherche visant à réduire la mortalité des oiseaux de mer dans les zones de pêche palangrière pélagique dans l'hémisphère Sud a également été établie.
- 13.15 Il a été procédé à un examen de la littérature scientifique limitée sur les lignes tori légères d'effarouchement des oiseaux. À ce stade, les preuves de leur adoption généralisée sont équivoques. Il a été conclu qu'il fallait réaliser d'urgence une évaluation comparative expérimentale minutieuse des lignes légères d'effarouchement des oiseaux et des lignes classiques fondée sur l'étude du

comportement des assemblages d'oiseaux de mer plongeurs et d'albatros dans l'océan Austral.

### **Fourniture de données sur la capture accessoire par les Parties**

- 13.16 Le GTCA a mené une longue discussion concernant la collecte de données du Comité consultatif sur la capture accessoire d'oiseaux de mer. Les principaux domaines d'intérêt de la collecte de données étaient les suivants : objet de la collecte, détermination d'objectifs clairs pour l'utilisation des données par le Comité consultatif, éléments de données particuliers collectés, et degré de détail, et éventuellement calendrier pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette collecte d'informations.
- 13.17 Le Comité consultatif a discuté de l'approche progressive et des tâches à entreprendre pendant la période intersessions pour faire progresser l'incorporation de la fourniture de données sur la capture accessoire dans les rapports exigés des Parties selon les termes de la mise en œuvre de l'Accord. Toutes les Parties ont convenu de l'importance de la collecte de données sur la capture accessoire et ont convenu de collaborer pendant la période intersessions pour promouvoir cette initiative. On a demandé à Mme Kim Rivera (USA) de diriger ce processus pendant la période intersessions.
- 13.18 Le Dr Keith Reid, du Secrétariat de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCFFMA [CCAMLR]), a présenté GTCA2 Doc 31 Rév 1. Ce document décrivait le système de soumission et de gestion des données de la CCFFMA, qui fournit des données sur les prises d'espèces ciblées et d'espèces capturées accessoirement, ce qui permet une analyse affinée, au niveau de la zone de pêche, par région, type d'engin et par navire. Cette analyse est menée par le Secrétariat et au sein de groupes de travail du comité scientifique de la CCFFMA, notamment son groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité incidente liée aux pêches (WG-IMAF).
- 13.19 Le GTCA a signalé la nature extensive de la collecte de données et du processus d'évaluation mis au point par la CCFFMA et a convenu qu'ils constituaient un modèle utile pour l'ACAP. Un programme d'observateurs couvrant un champ très large a été essentiel pour comprendre les problèmes de capture accessoire et a été la clé du succès remporté par la CCFFMA dans la réduction de la capture accessoire dans ses zones de pêche. Ce modèle était très utile pour les autres ORGP mais pouvait également être adopté par le GTCA pour l'évaluation de l'information sommaire sur la capture accessoire fournie par les Parties à l'ACAP.

### **Coordination des activités liées aux ORGP**

- 13.20 Des travaux considérables ont été entrepris pendant la période intersessions pour élaborer une stratégie qui permettrait à l'ACAP et aux Parties d'engager le dialogue et d'aider les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et autres organismes pertinents à évaluer et à réduire la capture accessoire d'albatros et de pétrels. GTCA-2 Doc 14 / CC4 Doc 56 résume la situation actuelle des ORGP qui chevauchent spatialement les zones fréquentées par des espèces inscrites à l'ACAP, et trace les grandes lignes d'un processus visant à l'ouverture d'un dialogue stratégique avec ces organisations.
- 13.21 Il a été suggéré que la meilleure façon d'assurer la coordination du dialogue de l'ACAP avec chaque ORGP était de désigner un coordinateur ORGP pour chaque ORGP. Le Groupe de travail a reconnu que les coordinateurs ORGP auraient le plus de chances de réussir s'ils pouvaient agir comme représentants indépendants de l'ACAP plutôt que comme membres de délégations nationales. Ceci s'appliquait tout

particulièrement à leur présence et à leur participation aux réunions des ORGP. Bien que la représentation indépendante de l'ACAP soit souhaitable, le Groupe de travail a reconnu que cela ne serait pas toujours possible. Pour cette raison, la stratégie prescrite consisterait en une combinaison de représentation indépendante de l'ACAP par des coordinateurs ORGP et de représentation par des coordinateurs faisant partie de délégations nationales.

- 13.22 Les coordinateurs ORGP collaboreraient avec les Parties et les responsables du Comité consultatif à l'élaboration d'une stratégie convenue par l'ACAP pour la participation aux réunions des ORGP. La stratégie utilisée serait différente pour chaque ORGP et la méthode utilisée pour engager le dialogue serait décidée au cas par cas. Bien que l'ACAP puisse produire des produits qui pourraient être déployés de façon utile dans l'ensemble des ORGP, il serait également nécessaire de disposer de produits spécialement adaptés pour maximiser l'efficacité de la volonté de dialogue de l'ACAP.
- 13.23 Le Groupe de travail a convenu que les produits que l'ACAP devrait produire en priorité et proposer aux réunions des ORGP étaient les suivants :
- évaluations d'espèces inscrites à l'ACAP ;
  - informations sur les mesures et les stratégies de gestion pour la réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer, y compris les informations sur les mesures d'atténuation ;
  - Résumé des méthodes d'évaluation des risques et contacts clés dans ce domaine, et
  - indications sur les prescriptions concernant les observateurs en vue d'une surveillance efficace de la capture accessoire d'oiseaux de mer.
- 13.24 Le Comité consultatif a discuté du choix des ORGP dans lesquelles la stratégie proposée pour les coordinateurs ORGP pourrait être mise à l'essai. Cette discussion portait sur trois points principaux : répartitions connues des espèces inscrites à l'ACAP, études liées aux oiseaux de mer réalisées au sein des ORGP, les ORGP dont des Parties à l'ACAP étaient membres, et possibilités éventuelles, au sein des ORGP, de promouvoir la conservation des albatros et des pétrels. Pour la mise à l'essai de la stratégie des coordinateurs, le Comité a convenu de donner un degré de priorité élevé à la CIATT [IATTC], la CICTA [ICCAT], la CTOI [IOTC] et la CPPOC. La Nouvelle-Zélande assurera la coordination entre les Parties pour désigner des coordinateurs pour les prochaines réunions de ces ORGP. Le Comité serait toutefois heureux que des Parties assistant à des réunions d'autres ORGP offrent également de mettre à l'essai la stratégie des coordinateurs.
- 13.25 BirdLife International s'est réjoui à la perspective de continuer à œuvrer aux côtés de l'ACAP aux réunions d'ORGP, et a exprimé le souhait d'être tenu au courant des progrès de la stratégie des coordinateurs.
- 13.26 Le Comité consultatif a adopté les buts et stratégies d'engagement du dialogue avec les ORGP, tels que proposés dans GTCA2 Doc 14 Rev1 / CC4 Doc 56 Rév 1; a donné son accord à l'élaboration de stratégies d'engagement du dialogue avec les ORGP en particulier ; et a convenu d'examiner les produits prioritaires désignés plus haut pour inclusion dans le programme de travail du CC. Il a également été convenu que le GTCA examine les progrès accomplis dans le dialogue avec les ORGP, ainsi que les domaines de travail prioritaires, lors de CC5. Projeto Albatroz (Brésil) a signalé que cette organisation avait offert d'assurer la traduction en portugais des fiches d'information [fact sheets] (voir 13.27 plus bas).

#### **Fiches d'information sur l'atténuation**

- 13.27 Le Comité consultatif a accepté avec gratitude l'invitation de BirdLife International (GTCA2 Doc 9) de collaborer à une initiative visant à diffuser et gérer une série de fiches d'information destinée à promouvoir la réduction de la capture accessoire dans les zones de pêche à la palangre et au chalut (CC4 Doc 14 Rév 2). Un accord de cogriffage [co-branding] et de téléchargements sur Internet réciproques sera dressé par le Secrétariat pendant la période intersessions.

### **Recommandations pour le PAN et réunion d'experts de la FAO**

- 13.28 BirdLife International a fait le point sur les progrès accomplis dans la planification d'une réunion d'experts ayant pour mission d'élaborer des recommandations techniques conformes aux meilleures pratiques pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action international (PAI)-Oiseaux de mer et l'élaboration du Plan d'action national (PAN)-Oiseaux de mer (GTCA2 Doc 10) qui se tiendra à Bergen, en Norvège, en septembre 2008. BirdLife s'efforcera de préparer un rapport intérimaire sur cette réunion à l'intention de RdP3

### **Futur programme de travail**

- 13.29 Le Comité a donné son aval au plan de travail du Groupe de travail sur la capture accessoire (Section 4 du plan de travail du Comité consultatif, voir le point 15 de l'ordre du jour).

## **14. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

- 14.1.1 Le Brésil a présenté CC4 Doc 26 qui a été préparé au cours d'un détachement de trois mois de Mme Tatiana Neves au Secrétariat intérimaire à Hobart. Ce document contenait quatre propositions de projets de renforcement des capacités en Amérique du Sud. Lors d'une réunion parallèle, toutes les délégations sud-américaines ont donné un degré de priorité élevé à deux des quatre projets présentés. Le premier (Projet 1 in CC4 Doc 26) vise à améliorer la collecte de données provenant de programmes d'observateurs en Amérique du Sud. Tous les délégués ont donné la priorité la plus élevée à ce projet. Le deuxième projet (Projet 2 in CC4 Doc 26) propose d'accueillir le 2<sup>e</sup> Forum des pêches sud-américaines. Il a été convenu par le Comité consultatif que le financement du Projet 2 serait assuré par des sources extérieures et bénéficierait d'une aide partielle au titre du budget de l'ACAP. La Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC) a offert le soutien de Southern Seabird Solutions et du Fonds mondial pour la nature (Nouvelle-Zélande) [WWF-NZ] pour épauler le projet. Le Comité consultatif a accepté ce soutien et remercié l'ASOC de son offre.
- 14.1.2 Le Président a proposé d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités qui sera présentée à la prochaine réunion du Comité consultatif. L'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande ont indiqué leur volonté de soutenir cette initiative.
- 14.1.3 Le Comité a fait observer que « renforcement des capacités » n'était pas bien défini dans l'Accord et a proposé des discussions complémentaires pour veiller à ce qu'il soit tenu compte d'autres définitions internationales de ce terme et à celui-ci soit en harmonie avec ces définitions.

## **15. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **15.1 Examen du programme de travail 2007-2009**

15.1.1 Le Comité a élaboré un programme de travail, avec les coûts indicatifs, pour la période 2009-2012 (Annexe 8) en tenant compte des réalisations dans le cadre du programme de travail 2007-2009, des résultats de cette réunion et des ateliers antérieurs.

### **15.2 Financement du programme de travail 2009-2012**

15.2.1 Le Comité a fait observer que, bien que le financement au titre de l'Affectation n° 4 – Programme de travail du Comité consultatif (voir l'Annexe 15) couvre les coûts indicatifs prévus pour le programme de travail 2009-2012, un soutien considérable du Secrétariat serait également nécessaire pour réaliser ce programme de travail. Le Comité consultatif soutient résolument la création d'un poste de soutien scientifique supplémentaire au Secrétariat à cette fin. Le Comité consultatif a convenu que, sans ce poste, il serait impossible au Comité consultatif de réaliser les travaux nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'Accord. Il a été convenu que l'affectation de fonds pour les éléments du programme de travail 2009 serait établie en consultation avec les Parties, selon un processus qui sera déterminé pendant la période intersessions.

### **15.3 Évaluation des demandes de projet et des recommandations de financement**

15.3.1 Le Comité consultatif a examiné les demandes de projet et les recommandations de financement contenues dans le document CC4 Doc 24 qui avaient été évaluées par les divers groupes de travail du Comité consultatif. Il a été convenu de financer tous les projets auxquels avait été donné un degré élevé de priorité, à l'exception du projet 6 qui concernait l'albatros des Galapagos *Phoebastria irrorata*. Comme deux projets concernant l'albatros des Galapagos étaient très similaires, les auteurs de ces projets ont accepté de collaborer avec l'Équateur et le Pérou pour élaborer une proposition de projet unique. Le Comité consultatif a convenu de mettre en réserve 40 000 dollars australiens (AUD) pour financer une proposition de projet révisée qui porterait sur des éléments hautement prioritaires de plan d'action pour l'albatros des Galapagos.

15.3.2 Le Comité consultatif a examiné comment le processus de demande de financement (CC4 Doc 53) pourrait être amélioré à l'avenir et a convenu de travailler sur cette question pendant la période intersessions. La Nouvelle-Zélande a recommandé l'examen d'un processus à deux étapes qui consisterait à élaborer le programme de travail du Comité consultatif puis de solliciter des demandes de financement de projets ayant un rapport direct avec des éléments du programme de travail. Une petite réserve de fonds disponibles pourrait être maintenue pour des idées novatrices non comprises dans le programme de travail. Le Comité consultatif a convenu d'examiner cette méthode.

### **15.4 Élaboration de lignes directrices en matière de conservation**

15.4.1 Un document rédigé par le Président du GTCA où sont présentés des informations générales, des lignes directrices, des ouvrages utiles et une liste de ressources en ligne concernant l'éradication des mammifères étrangers dans les sites de reproduction a fait l'objet d'une discussion. Ce document est destiné à mettre en

évidence les principales questions à considérer avant et pendant l'établissement d'un programme d'éradication des mammifères et à proposer un moyen d'obtenir des informations complémentaires. Le Comité a donné son aval à la recommandation du GTSR que ce document soit mis à disposition sur le site Web de l'ACAP sous un format similaire (facilement mis à jour) à celui des évaluations d'espèce. Le Secrétariat a convenu de le faire.

15.4.2 Le Comité a accepté l'offre faite par le Royaume-Uni, de diriger, avec l'aide d'autres membres du GTSR, la production de lignes directrices en matière de conservation relatives aux mesures de biosécurité et de quarantaine dans les sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP.

15.4.3 Les Président, Vice-président et présidents des groupes de travail ont convenu de rédiger un document à l'intention de la RdP qui mettrait en évidence les progrès accomplis par le Comité et les groupes de travail en élaborant une série de lignes directrices et de conseils en matière de conservation. Ce document recenserait également les futures lignes directrices possibles, par exemple, en matière de collecte de données par les programmes d'observateurs des pêches.

## **16. ÉLABORATION D'INDICATEURS POUR MESURER LE SUCCÈS DE L'ACAP**

16.1 Il a été noté que l'élaboration d'indicateurs pour mesurer la réussite collective des Parties en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord était très importante. Le Royaume-Uni a offert de poursuivre les travaux entrepris par la Nouvelle-Zélande et d'autres Parties lors de CC3. La Nouvelle-Zélande a offert de collaborer à ces travaux.

16.2 L'Afrique du Sud a rappelé la décision prise lors de RdP2 d'utiliser les index pertinents de la Liste rouge de l'UICN comme indicateurs provisoires. BirdLife a convenu de communiquer la version la plus récente des index de l'UICN à RdP3. BirdLife a également signalé qu'il devrait être possible de dégager une série d'indicateurs potentiellement utiles de l'analyse, par les groupes de travail de l'ACAP, des données disponibles dans la base de données de l'ACAP. Des indicateurs supplémentaires mesurant la réussite collective dans des aspects connexes des travaux de l'ACAP seraient également très utiles.

16.3 Le Royaume-Uni a indiqué qu'il travaillerait à la rédaction d'un projet de document avant la fin de l'année pour diffusion aux membres du Comité consultatif pendant la période intersessions, afin que cette question puisse être examinée lors de RdP3.

## **17. INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES**

17.1 Lors de sa Troisième Réunion (à Valdivia, au Chili, en juin 2007), le Comité consultatif a convenu d'examiner l'inclusion des trois albatros du Pacifique Nord, l'albatros à queue courte, l'albatros de Laysan et l'albatros à pieds noirs, dans l'Annexe 1 de l'Accord, et a demandé que le statut de conservation de ces espèces soit présenté à la Quatrième Réunion du CC en 2008. John Cooper a résumé l'histoire et les raisons de l'inclusion de ces espèces (CC4 Doc18, CC3 Doc 18, CC2 Doc 21) et a souligné les avantages mutuels qui découlent des efforts de l'ACAP et des efforts nationaux et internationaux pour conserver ces trois espèces. Les États-Unis ont présenté des informations sur le statut de conservation, les menaces et les mesures de conservation dont font l'objet ces trois espèces (CC4

Doc 44, 45 et 46). Les États-Unis ont remercié Ken Morgan (Canada), BirdLife International, ainsi que le Secrétariat de l'ACAP pour l'aide apportée par celui-ci à la préparation de la documentation relative à ces espèces.

- 17.2 Le Président a proposé qu'une résolution soit adoptée lors de la Troisième Session de la Réunion des Parties en 2009 pour l'addition de ces trois espèces à l'Annexe 1. Le Comité consultatif a soutenu cette proposition. L'Australie et le Royaume-Uni ont offert d'aider à rédiger une résolution qui sera diffusée aux Parties pendant la période intersessions, et une version définitive sera soumise pour examen lors de Rdp3. Le Comité a convenu qu'une documentation justificative appropriée soit incluse ou jointe à la résolution. La résolution pourra également inclure un projet d'amendement à l'Annexe 1 pour corriger la nomenclature du nom de l'espèce *Thalassarche melanophrys* -> *melanophris*.
- 17.3 Les États-Unis ont soutenu la préparation d'une résolution par le Comité consultatif proposant que les albatros de Laysan, à pieds noirs et à queue courte soient inscrits à l'Annexe 1 de l'ACAP. Les États-Unis ont souscrit aux conclusions, formulées dans CC4 Doc 18, selon lesquelles ces espèces auraient avantage à être inscrites à l'Annexe 1. On a fait observer que ces espèces profiteraient en particulier d'une coopération élargie en vue de la réduction de la mortalité d'albatros due à la capture accessoire, grâce surtout à l'interaction de l'ACAP avec les ORGP. D'autre part, les États-Unis se sont félicités de la communication et de la coordination accrues au niveau international dans le cadre des efforts déployés par les membres de l'ACAP pour conserver ces espèces. Les États-Unis continueront à fournir leur concours pour toute partie des activités de l'ACAP ainsi que les délibérations concernant l'inclusion de ces espèces.
- 17.4 Le Dr Greg Balogh, chef de l'équipe de reconstitution [Recovery Team] de l'albatros à queue courte, a fait part du soutien unanime de son équipe pour l'inclusion de l'albatros à queue courte dans l'Annexe 1 de l'Accord de l'ACAP, persuadé que cette inclusion constitue un avantage complémentaire pour la conservation de l'espèce. L'équipe de reconstitution a été formée en vertu de la loi américaine sur les espèces en danger d'extinction et est composé d'experts de l'Australie, du Canada, du Japon et des États-Unis.
- 17.5 En réponse à une question posée sur l'intérêt que les États-Unis manifestaient pour leur adhésion à l'ACAP, les États-Unis ont répondu que leur administration était en train d'étudier sérieusement leur adhésion à l'ACAP. C'était un processus délibératif et exhaustif qui prenait du temps. À l'heure actuelle, le Département d'État américain avait approuvé et transmettra une recommandation à son président sollicitant l'avis du Sénat et son consentement à l'adhésion à l'ACAP. L'administration américaine était également en train d'élaborer des lois nationales d'application [domestic implementing legislation] qui, lorsqu'elles auront été approuvées par l'Administration, seront soumises au Congrès. Les progrès accomplis sur ces deux fronts ont été considérables. Il n'est toutefois pas possible pour les États-Unis de prédire si leur Administration soumettra le traité et les lois d'application au Congrès, ou quand elle le fera, ni si leur Congrès statuera lorsqu'il aura reçu ces documents, ou dans quel délai.
- 17.6 L'Espagne a notifié le Comité consultatif qu'elle envisageait de proposer que le puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus* soit, lui aussi, inscrit à l'Annexe 1. Elle a convenu qu'une documentation justificative appropriée serait préparée et diffusée pendant la période intersessions pour examen par les membres du Comité consultatif. Le Comité consultatif s'est réjoui de cette notification et sera heureux de recevoir la documentation.

## **18. TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES**

### **18.1 Date et lieu**

18.1.1 La prochaine session de la Réunion des Parties (RdP3) aura lieu à Bergen, en Norvège. La troisième ou la quatrième semaine d'avril 2009 a été proposée pour cette réunion. L'Uruguay a exprimé sa crainte que cette date ne coïncide avec la réunion du Comité des animaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES selon le sigle anglo-saxon). De plus amples renseignements, y compris la confirmation du lieu et du calendrier de la réunion, seront communiqués prochainement aux Parties et aux autres participants de l'ACAP.

### **18.2 Projet d'ordre du jour**

18.2.1 Les questions désignées comme points possibles de l'ordre du jour figurent à l'Annexe 9.

### **18.3 Désignation des résolutions à aborder lors de RdP3**

18.3.1 Le Comité a convenu de rédiger des projets de résolution pour les questions suivantes sur lesquelles se penchera la prochaine Réunion des Parties :

1. Budget de l'Accord 2010-2012
2. Amendements au Règlement financier
3. Révision de l'Annexe 1 – addition de nouvelles espèces
4. Programme de travail du Comité consultatif
5. Habilitation à passer des accords avec les ORGP.

18.3.2 Les projets de résolution sur les points 3 et 4 sont joints aux Annexes 15 et 16. Les autres projets de résolution seront préparés pendant la période intersessions.

## **19. FUTURES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **19.1 Dates et lieux**

19.1.1 L'Argentine a offert d'accueillir la prochaine réunion du Comité consultatif. Le Comité a accepté cette offre avec gratitude.

19.1.2 On a signalé qu'il y avait des considérations budgétaires si la réunion avait lieu en 2009, étant donné qu'il n'avait pas été pris de dispositions pour financer une réunion importante de l'ACAP autre que RdP3 au cours de cette année. Le financement devrait provenir de contributions volontaires ou d'autres sources. L'intérêt que présentent les réunions annuelles a été évoqué par le Comité et on a proposé à titre provisoire de tenir la prochaine réunion du Comité consultatif au début de 2010. Une décision sur la date de CC5 sera prise pendant la période intersessions en consultation avec le gouvernement hôte, en tenant compte d'éventuelles délibérations lors de RdP3.

- 19.1.3 L'Équateur a offert provisoirement d'accueillir la sixième réunion du Comité consultatif.

## **19.2 Ordre du jour**

- 19.2.1 Un projet d'ordre du jour pour CC5 a été adopté par le Comité (Annexe 10).

## **20. ÉLECTION ET NOMINATION DU BUREAU**

- 20.1 Le Président a signalé que plusieurs postes de vice-président de groupe de travail étaient vacants et que ces postes étaient importants pour alléger la charge de travail des présidents, tant lors des réunions que pendant la période intersessions.
- 20.2 Le Président du Groupe de travail sur la taxonomie a informé la réunion que le Dr Diego Montalti (Argentine) était préparé pour assumer le poste de vice-président de ce groupe. La réunion s'est réjouie de cette nomination et a nommé le Dr Montalti à ce poste à l'unanimité.

## **21. PÊCHES ILLICITES, NON DÉCLARÉES ET NON RÉGLEMENTÉES [IUU FISHING] ET LEUR IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE MER**

- 21.1. CC4 Doc 22, rédigé par l'Australie, a présenté des informations sur l'incidence potentielle des pêches illicites, non déclarées et non réglementées mondiales (pêches INDNR) [IUU FISHING] sur des espèces d'oiseau de mer inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord. Bien qu'il reconnaisse la difficulté d'obtenir des estimations exactes du niveau et de la répartition spatiale de l'effort des pêches INDNR, ce document a fourni des preuves incontestables du nombre potentiellement important d'oiseaux de mer inscrits à l'ACAP tués dans les pêches INDNR qui opèrent dans des eaux relevant de juridictions nationales et en haute mer. Ce document recommandait que le Comité consultatif, dans le cadre de ses relations régulières avec les organisations régionales et mondiales et les États, souligne la gravité probable des menaces posées par les pêches INDNR aux populations d'oiseaux de mer inscrits à l'ACAP, encourage des mesures vigoureuses et urgentes pour combattre les pêches INDNR, encourage la préparation d'estimations régulières du niveau, de la nature et de la distribution des pêches INDNR et de leur incidence sur les oiseaux de mer, et demande que ces estimations soient communiquées sans retard au Secrétariat de l'ACAP pour être utilisées par l'ACAP dans ses travaux.
- 21.2. Les États-Unis se sont associés aux préoccupations de l'Australie sur les incidences des pêches INDNR sur les oiseaux de mer, et ont accueilli favorablement les recommandations de l'Australie à l'ACAP. Les États-Unis ont également attiré l'attention des Parties sur le Réseau international de suivi, contrôle et surveillance (Réseau MCS) [International Monitoring, Control and Surveillance Network]. Les États-Unis ont relevé que de nombreuses Parties à l'ACAP sont membres de ce réseau, et ont encouragé les autres Parties à y adhérer, et les membres du Réseau MCS à continuer à prendre en charge ce précieux outil pour coordonner les mesures prises par les pêches pour lutter contre les pêches INDNR. Les États-Unis ont offert de fournir des informations complémentaires aux Parties intéressées.

- 21.3 Le Comité consultatif a reconnu l'importance de CC4 Doc 22 en ce qui concerne les objectifs de l'Accord et se sont associés à la plupart des recommandations.

## **22. PLAN D'ACTION POUR L'ALBATROS DES GALAPAGOS**

### **22.1 Rapport de l'atelier**

- 22.1.1 Le Président a présenté un résumé du deuxième atelier du plan d'action pour l'albatros des Galapagos (CC4 Doc 20) tenu à Guayaquil, en Équateur, les 5 et 6 mai 2008. Les participants à cet atelier étaient des représentants de l'Accord, des gouvernements de l'Équateur et du Pérou, de la communauté et du secteur de la pêche équatorienne, de la communauté scientifique de l'Équateur, du Pérou et des États-Unis, de la Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT) [IATTC], et d'ORGP locales et internationales. Le but principal de l'atelier était d'éclairer le débat et de parvenir à un consensus sur le plan d'action, en particulier sur la section intitulée « Mesures recommandées », et sur la mise en œuvre de ces mesures.
- 22.1.2 L'atelier s'est mis d'accord sur les mesures recommandées et a défini les étapes suivantes à la suite de la conclusion du stade d'élaboration actuel du plan d'action. Le gouvernement de l'Équateur et le gouvernement du Pérou ont convenu d'adopter le plan d'action afin de commencer sa mise en œuvre conformément au calendrier établi.
- 22.1.3 Le Pérou s'est félicité du soutien de l'ACAP pour la réunion et a indiqué que le deuxième atelier avait été très utile pour toutes les parties intéressées du pays.

### **22.2 Plan d'action**

- 22.2.1 Le Président a fait observer que le plan d'action actuel, maintenant mis à jour (CC4 Doc 50), est un document très complet qui contient des informations sur la biologie de l'espèce et les menaces qui pèsent sur elle, et constitue une compilation minutieuse de données et de publications. Il présente également une liste de mesures recommandées. Quatre-vingt-dix pour cent des mesures clés examinées dans le plan étaient désignées comme hautement prioritaires. Le Président a signalé que des contacts avaient été établis avec certaines parties intéressées en vue d'affiner ces priorités. L'Équateur a signalé que des progrès avaient déjà été accomplis en ce qui concerne certaines mesures, y compris les efforts d'éradication, grâce à la collaboration entre les deux parcs nationaux qui administraient les sites de reproduction de cette espèce. L'Équateur a également signalé que l'ONG Aves y Conservación aiderait à collecter des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer et que des contacts avaient été établis avec le ministère des Pêches en vue de mettre en œuvre un programme d'observateurs pour les pêches industrielles. La question de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches artisanales était toutefois plus complexe et, bien que des données empiriques aient été collectées par des ONG, il fallait que ces efforts soient coordonnés au niveau régional.

## **23. INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX**

- 23.1 Le docteur Henri Weimerskirch (France) a fait un exposé au Comité consultatif sur les incidences des changements climatiques mondiaux.

- 23.2 Les écosystèmes du monde entier sont touchés par les activités humaines et les changements climatiques. C'est pourquoi il est important de comprendre les réponses des espèces à ces facteurs, et en particulier leurs rôles respectifs, pour pouvoir prédire les futurs changements et mettre en œuvre les mesures de gestion. Dans les écosystèmes marins, on a montré que des prédateurs comme les albatros et les pétrels étaient des indicateurs pratiques de la variabilité climatique, parce qu'ils s'intègrent dans les différents niveaux des réseaux trophiques. Il est bien connu que les espèces inscrites à l'ACAP sont touchées par les pêches qui opèrent dans leurs zones de répartition, mais on connaît toujours très mal les conséquences de la variation environnementale et des changements climatiques.
- 23.3 Sur la base d'études démographiques à long terme (1960-2006) menées par les Français dans les territoires subantarctiques sur sept espèces inscrites à l'ACAP, on a fait le point de nos connaissances actuelles du rôle respectif des pêches (à la palangre et au chalut) et des facteurs climatiques. Les réactions des populations aux variations climatiques et aux efforts de pêche varient fortement en fonction des espèces, des sites et des types de pêche étudiés. Certaines espèces, comme les albatros fuligineux de Crozet, *Phoebetria* spp, et les albatros hurleurs, *Diomedea exulans*, ont pâti de la pêche palangrière au thon dans les eaux subtropicales. D'autres espèces, comme les albatros à sourcils noirs des Kerguelen, semblent profiter des changements climatiques annuels autour des aires de reproduction mais se ressentent des pêches au thon dans les aires d'hivernage en Australie, ce qui fait que la population reste stable grâce aux effets compensatoires. Les puffins à menton blanc et les puffins gris sont durement touchés par les pêches palangrières démersales, les facteurs climatiques contribuant aux effets négatifs. Alors que les changements climatiques touchent principalement le succès de reproduction des populations et se traduisent par une variabilité élevée de ce paramètre, la survie des adultes, surtout chez les espèces à longévité élevée, n'est pas touchée par le climat, probablement en raison de la canalisation contre les variations climatiques, mais se ressent surtout de la pêche palangrière au thon. Les différentes réactions démographiques des espèces sont dues à des différences de cycles biologiques, et dépendent en particulier de l'aire d'alimentation des différentes classes d'âge au cours de l'année.
- 23.4 Pour comprendre les causes de la variabilité démographique, et surtout les causes au déclin de plusieurs espèces de l'ACAP menacées d'extinction, et pour prédire les futures trajectoires démographiques, il importe de tenir compte, dans les modèles, du rôle du climat sur leur démographie, comme covariante importante lors de l'examen des effets des pêches. Ceci exige des études démographiques et de surveillance à long terme à terre, ainsi qu'une bonne connaissance de répartition alimentaire des populations tout entières en mer. Des études comparatives entre les sites grâce à la coopération scientifique internationale aideraient également à comprendre pourquoi les tendances démographiques sont parfois si différentes sur des sites de la même espèce.
- 23.5 Le Comité consultatif a pris acte de la complexité de cette question, le climat et les pêches ayant tous les deux des effets positifs et négatifs sur les populations. La plupart des Parties étaient en faveur d'études complémentaires sur les effets potentiels des effets climatiques et il a été convenu d'inclure ce point dans le programme de travail du Comité consultatif (voir Annexe 8 Point 6.5). En outre, le Comité consultatif a suggéré que l'exposé de la France soit étoffé pour examen à la Neuvième Session de la Conférence CMS des Parties qui se tiendra en décembre 2008. Enfin, les discussions ont souligné l'importance des études à long terme qui permettent l'examen des interactions entre les pêches et les changements climatiques pour déterminer les trajectoires démographiques.

- 23.6 Les États-Unis ont souscrit aux commentaires des Parties et ont fait observer que les Parties à l'ACAP devraient se pencher sur la vulnérabilité des îles et des atolls de faible altitude qui abritent d'importantes colonies d'oiseaux de mer en hiérarchisant les mesures destinées à soutenir la conservation à long terme des albatros et des pétrels.

## **24. DIVERS**

- 24.1.1 L'Argentine a informé le Comité consultatif de faits nouveaux survenus après la présentation de son rapport national. Le 17 juillet 2008, le Conseil fédéral des pêches a adopté la résolution n° 8 qui établit une série de mesures destinées à atténuer la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières démersales, notamment l'utilisation de lignes tori, l'intégration de poids à la ligne d'hameçons, la mise à l'eau nocturne, et l'obligation de veiller à ce que les oiseaux capturés vivants pendant la pêche à la palangre soient relâchés vivants. L'autorité compétente adoptera les règles concernant la mise en œuvre efficace de ces dispositions en fonction des pratiques internationales et en tenant compte des réalités de la flottille de pêche argentine.
- 24.1.2 L'Argentine a avisé la réunion de la disponibilité de fonds auprès du Fonds argentin de coopération (FOAR), fonds qui pouvaient être utilisés en vue du développement de projets liés à la conservation des albatros et des pétrels dans les pays en voie de développement.

## **25. OBSERVATIONS FINALES**

- 25.1 Le Président a conclu la réunion en remerciant tous les participants de leurs contributions à la réunion, et a pris acte que des progrès importants avaient été accomplis dans divers domaines qui étaient essentiels à la mise en œuvre efficace de l'Accord. Il a remercié tout particulièrement le Vice-président et les autres délégués qui avaient dirigé des éléments de la réunion, ainsi que le Secrétariat pour l'aide apportée.
- 25.2 Le gouvernement de l'Afrique du Sud a été remercié d'avoir accueilli la réunion. Les interprètes, personnel technique et personnel de l'Erinvale Resort ont été remerciés de leur excellent soutien.

## **26. ADOPTION DU RAPPORT**

- 26.1 La réunion a adopté le rapport final de CC4.

